

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2018</p>

Présents : Mmes BAUDUIN Dominique, MONGIN-BAUDOUIN Dominique, FORT Annick, REGARD Françoise, MM. BRUCHON Christian, URIET Jean-Luc, LEGRAS Jean-Claude, BERAUDIER Patrice, BOLE Michel, BOILLOT Gérard, GELHAYE Arnaud, GRAPPIN Michel, LINARES Laurent, PETITHUGUENIN Vincent, REYMONDET Daniel, ROBIN Emmanuel.

Absents excusés : MM. BERT Dominique, DUCROT Jean-Marie (pouvoir à E. Robin), MOUREAUX Pascal (pouvoir à D. Mongin), SCHWARTZ Thierry (pouvoir à JC. Legras).

Absents non excusés : Mme SORLET Christelle, MM. GARDIEN Alain, GOUDOT Sébastien, MILLET William, PONTIROLI Michel.

Approbation du compte-rendu du 27 février 2018.

VOTE DES TROIS TAXES COMMUNALES :

M. Christian Bruchon, 1^{er} adjoint, présente les taux des taxes 2018, comme suit :

- Taxe d'habitation : 6,22 %
- Taxe foncière (bâti) : 11,57 %
- Taxe foncière (non- bâti) : 23,09 %

Vote : unanimité

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2018 :

Après présentation du budget communal par Mr BRUCHON, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve ce budget primitif 2018 comme suit :

Vote : unanimité

COMMUNE	
Fonctionnement	1 160 000 €
Investissement	500 000 €

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PLATEAU SPORTIF :

Vu la présentation d'un projet de plateau sportif (multisports), sur le terrain de tennis existant du site d'Arlay et l'installation de jeux pour enfants sur le site de St Germain Lès Arlay, prenant en compte de ce projet a déjà fait l'objet d'une demande de subvention « DETR » auprès de la Préfecture, il convient de solliciter cette fois le Département pour l'attribution d'une subvention au titre de ESTJ, à hauteur de 20 % ainsi que la Région au titre de « Aménagement sportif du territoire », à hauteur de 20 % également.

Vote : 1 abstention

FRAIS INFORMATIQUES DU SIDEC :

Mme le Maire expose le coût que représentent les frais informatiques : logiciels professionnels, maintenance, mise à disposition téléphonique du personnel du SIDEC pour l'année 2018.

Ce montant s'élève à 5086 € pour l'année 2018, contre 4396 € l'an passé. La différence est expliquée par un nouveau service du SIDEC « sécurité informatique » d'un montant annuel de 1004 €.

Vote : unanimité

DESTINATION DES COUPES DE BOIS ONF :

Au dernier conseil municipal M. Boillot, adjoint en charge de la forêt, avait exposé la destination des coupes de bois pour 2018, cette fois il convient de délibérer pour la destination des coupes de bois de l'année passée 2017. Les parcelles concernées sont 38p et 39p, bois taillis, destinées à la vente groupée par contrat d'approvisionnement.

Le Conseil Municipal valide ces coupes de bois.

Vote : 1 contre

MODIFICATION D'UNE DELIBERATION POUR LA MODIFICATION DU PLU D'ARLAY :

Mme le Maire informe que la délibération du 27 février dernier, relative à la modification simplifiée du PLU d'Arlay a reçu un rejet de la Préfecture, en précisant que c'est au Maire d'engager la modification et non au conseil municipal, qui doit simplement approuver la décision du Maire.

Une modification est faite en ce sens : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision du Maire d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU.

Vote : unanimité

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Vu les différentes déclarations d'intention d'aliéner adressées par divers notaires, en vue de cessions de propriétés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée ZD 227 appartenant à l'Association Foncière d'Arlay, échangée par la parcelle ZD 230 appartenant à M. MELESI

- Parcelles cadastrées ZA 121 et 126, appartenant à M. et Mme BENOIT Patrick.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- courrier des enseignantes : Une décision s'engage autour d'un courrier du Conseil d'Ecole que Mme le Maire avait fait passer aux conseillers. Une réunion d'échange avec la commission scolaire et les élus se tiendra lundi 23 avril, suivie du Conseil Municipal le 27 avril avec à l'ordre du jour un scrutin à bulletins secrets pour la décision finale d'une école sur un site ou sur deux sites.

- Remerciement décès de M. Regard Gilbert : Mme le Maire informe du carton de remerciement pour la gerbe communale achetée à l'occasion du décès du père de Mme Regard Françoise.

- Remerciement ADMR : Mme le Maire informe du courrier de remerciement de l'association ADMR de Bletterans relatif à la subvention que la commune leur a allouée.

- Souvenir Français : L'association Le Souvenir Français propose la plantation d'arbre de valeur pour le centenaire 1918/2018, célébrant la victoire du Droit et de la Libération. Le coût de l'arbre reste à charge de la commune. Il est décidé de planter un pommier dans la cour de l'école sur le site d'Arlay.

Madame le Maire, Dominique BAUDUIN.

